

## Rapport de la Commission technique

### Préavis municipal N° 18 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ

Gland, le 17 avril 2022

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal N° 18 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ, composée de :

Joye Aurélien	GDG, 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
De Preux Boscardin Magali	GDG
Haesslein Timothée	PLR
Motta Larrivé Stella	PS-Les Verts
Di Felice Maurizio	UDC

s'est réunie le 29 mars 2022 à 19h00 au restaurant scolaire de Grand-Champ, en présence de Madame la Municipale Jeannette Weber, Monsieur le Municipal Thierry Genoud ainsi que Monsieur Eric Ducret chef de service des bâtiments et de l'urbanisme.

#### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

#### Préambule

À la suite de la mise à jour du 31 janvier 2022 concernant la loi sur l'accueil de jour des enfants, la ville de Gland offre un dispositif d'accueil parascolaire appelé « Relax'Resto » pour les élèves de 7P à 11S. Le Relax'Resto est situé à Grand-Champ dans le restaurant scolaire et sa galerie. Il est ouvert en période scolaire de 11h50 à 13h33 hors jour fériés et vacances. Ce dispositif est géré par la société Eldora et le service de la jeunesse qui collaborent avec le CRL, VIVAG et la ludothèque de Nyon.

Conformément aux obligations de la LAJE, les élèves de 7-8P sont accueillis sur la galerie au 1<sup>er</sup> étage du restaurant scolaire. Ils sont soumis au contrôle de présences et sont encadrés durant toute la pause de midi. L'augmentation du nombre d'enfant est due au fait que cette prestation est moins onéreuse qu'une maman de jour.

Pour ce qui concerne les plus grands, c'est-à-dire les 9-11S, ils bénéficient de l'accueil libre. Ils sont sous la responsabilité de l'office de la jeunesse dès qu'ils ont badgé leur arrivée et jusqu'à leur sortie des lieux.

Depuis le début de l'année scolaire 2021-2022, le Relax'Resto s'est trouvé confronté à une forte hausse de fréquentation, tant au primaire qu'au secondaire.

Le service de l'enfance et de la jeunesse a trouvé une solution afin d'installer des enfants dans l'espace des pas perdus au-dessus des gradins de la salle de sport.

Si cette organisation est concluante, elle est toutefois contraignante pour Eldora qui doit mobiliser des ressources supplémentaires afin de servir les repas en dehors de l'espace du restaurant scolaire.

### **Projet**

Extension de la galerie du restaurant scolaire afin que tous les enfants soit au même endroit, c'est-à-dire dans le restaurant scolaire.

### **Question à la municipalité**

#### ***A quoi est dû la hausse de fréquentation de la cantine scolaire en 2021 ? Covid, télétravail ?***

Non, ce n'est pas dû au covid ou au télétravail. Ceci est dû au changement de loi qui offre une prestation repas/garde.

#### ***Le quartier des lissières est-il pris en considération dans les chiffres donnés ?***

Non, car nous ne savons pas combien d'enfant il y aura dans ce quartier.

(Exemple quand il y a eu la construction du quartier d'Eikenott, une moyenne trop à la hausse avait été faite)

#### ***Il est prévu de surélever le bâtiment de Grand-Champ permettant ainsi d'accueillir plus d'élève, est ce que la demande de crédit prend-elle en considération cette augmentation ?***

Oui, le nombre d'élève est pris en considération. Le restaurant à une capacité de 300 personnes maximum. Les élèves n'ont pas tous leur pause en même temps. Une autre solution, serait de faire 2 services.

#### ***Une grande partie des coûts est lié à la structure métallique, est ce qu'au vu de la situation actuelle, on devrait s'attendre à des délais de réception supplémentaire et également à un coût plus élevé que le devis soumis ?***

Tant que la commande n'est pas lancée nous n'avons pas cette information pour le délai. Quant à la partie financière, il pourrait y avoir un dépassement jusqu'à hauteur de 7-8%, c'est-à-dire environ 20'000 CHF

#### ***Si le délai de livraison n'est pas respecté, et que les travaux ne peuvent pas être effectué durant les 7 semaines de vacances scolaires d'été, quand auront-ils lieu ?***

Nous devons envisager un plan B si les délais de livraison des aciers devaient ne pas être respectés.

Si les travaux de gros-œuvre ne peuvent se faire cet été, la pose de la structure métallique se fera en fin d'année (entre le 26 décembre 2022 et le 6 janvier 2023). Le restaurant scolaire a déjà été bloqué pendant cette période. Le solde des travaux (second-œuvre et finitions) se fera en dehors des périodes d'utilisation des lieux (soit les matins et après-midi) avec la mise en place de fermetures (bâches et cloisons provisoires) pour isoler la surface en travaux de la surface en exploitation. Bien-sûr cela sera fait en concertation avec notre service de réservation des salles ainsi que les différents utilisateurs (école et Eldora).

Enfin, nous avons également un plan C qui consiste à repousser les travaux d'une année (soit à l'été 2023) et à laisser l'aménagement provisoire des Pas perdus en fonction jusqu'à cette période. Ce plan a déjà été évoqué et validé par notre Service de la jeunesse.

### **Vœux**

La commission demande à la Municipalité de faire attention aux coûts des matières premières et au délais des livraisons.

### **Conclusion**

Dans le cadre de l'agrandissement de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ, la commission est arrivée à la conclusion que cette construction est la meilleure possible. Elle soulève cependant quelques points :

- Il est important d'installer des parois phoniques et des moquettes sur la planché car ce lieu est bruyant. Un acousticien sera mandaté pour venir faire un contrôle
- Mettre au norme les gardes corps de la galerie ainsi que de l'escalier.
- Optimisation de la surface
- Sécuriser ou modifié l'escalier métallique à l'extérieur côté Genève
- Faciliter l'accès dans un seul et unique lieu pour tous les enfants
- Ce lieu est norme pour l'ECA

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres :

- I. D'accorder le crédit de CHF 483'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux.
- II. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 483'000.-

### **Signatures des membres de la Commission**

Aurélien Joye, 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Magali De preux Boscardin
Haesslein Timothée
Motta Larrivé Stella
Di Felice Maurizio